

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON, PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, les arriérés alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne.

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de ces instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
SI PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : }
SI PAR AN }

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : La gêne industrielle en France.— Changements ecclésiastiques dans le Paroissial de Québec.— La fièvre jaune continue ses ravages à la Nouvelle-Orléans, etc.; dévouement des RR. Sœurs de St. Vincent de Paul vis-à-vis des malades; appel de la charité publique par la Société de St. Vincent de Paul de la ville de la Nouvelle-Orléans. Expositions agricoles et industrielles sous le patronage des sociétés d'agriculture; quelques suggestions du Canadien, concernant ces expositions.

Causerie Agricole : Soins à donner au cheval employé au travail des champs; considérations générales sur le cheval.— Dea soins à donner aux chevaux.

Sujets divers : Exposition agricole et industrielle de la Société d'agriculture du comté de Portneuf.— L'aménagement des forêts; Incendies causés par les défricheurs.— Maladie et pourriture des pommes de terre (patates).

Choses et autres : Notre causerie agricole.— La colonisation au Manitoba.— Culture de la betterave à sucre et de sa fabrication; rapport de M. A. E. Barnard, devant le Comité d'agriculture et de colonisation, au Parlement Fédéral.— Avantages de l'emploi d'un coupe-racines.— Exposition agricole et industrielle de la Société d'agriculture de Montnaguy, le 10 octobre courant.

Recettes : Moyen pour enlever à l'huile son odeur de rance.— Procédé simple pour améliorer le beurre au moyen de la carotte.

Non seulement nous prions mais nous supplions nos ABONNÉS RETARDATAIRES de nous payer au plus tôt!! Nous avons grandement besoin de ce qui nous est dû pour rencontrer les frais de publication de la Gazette.

Un peu de bonne volonté de la part de nos abonnés retardataires; nous sommes dans un pressant besoin d'argent!! Près de 700 abonnés nous doivent plus d'une année d'abonnement chacun, et nous sommes quinze jours à trois semaines sans recevoir une somme suffisante à payer notre papier! Que l'on y songe; un journaliste a besoin de ce qui lui est dû.

PRIERE A NOS ABONNÉS RETARDATAIRES DE PAYER AU PLUS TOT.

REVUE DE LA SEMAINE

D'après les nouvelles que nous donnent les journaux que nous recevons d'Europe, les chômages et la misère sévissent de plus en plus sur toutes les grandes industries en France. A Lille, les fileurs de coton du Nord ont décidé que la journée de travail finirait au coucher du soleil; cette décision implique une diminution de travail de 25 par 100. A Rouen, les industries textiles sont réduites à de semblables expédients; à Lyon, les commandes sont réduites au minimum des nécessités courantes dans la fabrique des soieries.

L'Economiste français constate que dans aucune branche d'industrie la situation ne s'est améliorée, et que dans un grand nombre le mal s'est accentué. Dans les environs de Cambry la misère est tellement grande dans la classe ouvrière, que de malheureux ouvriers sont réduits à demander des pulpes de betteraves pour se nourrir. M. Dutemple, qui révèle cette triste situation, réclame vivement l'ouverture des travaux des chemins de fer projetés pour donner à ces malheureux du travail et du pain.

— Voici les changements ecclésiastiques qui ont eu lieu pour le diocèse de Québec :

M. Bacon, Chs., de la cure de N.-D. de Latarrière au collège de Sainte Anne, comme préfet des études.

M. Béllisle, L. L., curé de Saint Edouard de Lotbinière, se retire du saint ministère à cause du mauvais état de sa santé, et vient résider à l'Hôpital-Général.

M. Bergeron, F. A., transféré du vicariat du Saint-Esprit à celui de Saint-Joseph de Lévis.

M. Cazeau, F. E., du vicariat de l'Islet à la cure de Sainte-Onésime.

M. Connolly, J., curé de Saint Athanase d'Inverness, laisse l'archi-diocèse pour le diocèse de London, Ontario.

M. Couture, W. H., du vicariat de Sainte-Anne de Béarn à celui de Lotbinière.

M. Desjardins, H., ci-devant économiste de l'archevêché de Saint-Boniface, Manitoba, à la cure de Sainte-Brigitte de Leval, avec la desserte de Saint-Dunstan, du lac Beauport.

Le Canada Musical Montreal

M. Dubé, Paul, de la mission de l'Ause Saint-Jean à la nouvelle cure de Saint-Léon de Standon.

M. Gauthier, J. J. N., du vicariat de Saint-Joseph de Lévis à celui du Cap-Saint-Ignace.

M. Gauvreau, Ant., de la cure de Sainte-Anne de Beaupré à celle de Saint-Romuald.

M. Gingras, J. Apoll., de la cure de Saint-Fulgence, Saguenay, à celle de Saint-Edouard de Lotbinière.

M. Godbout, Ad., devient chapelain résidant de la desserte de N.-D. de la Garde.

M. Leclerc, N. H., de la cure de Valcartier à celle de Saint-Athanase d'Inverness, avec la desserte de Saint-Jacques de Lévis.

M. Lizotte, Jos., du collège de Sainte-Anne, à la cure de N.-D. du Lac Saint-Jean, diocèse de Chicoutimi.

M. Mayrand, L., du vicariat de Sainte-Anne de Beaupré à celui de Saint-Romuald.

M. Méthot, F. X., de la cure de Laval à la nouvelle cure de Saint-Eugène de l'Islet.

M. Meunier, M. P., ci-devant vicaire à Saint-Valier, au vicariat de Sainte-Marie de Beauce.

M. O'Farrell, J., du vicariat de N.-D. de Lévis à la cure de Valcartier, avec les dessertes de Saint-Jacques de Tewkesbury et de la mission de Gosford.

M. Paquet, C. Naz., du vicariat de Saint-Thomas de Montmagny à celui de Saint-David de l'Aube Rivière.

M. Pelletier, J. Alph., de la cure de Saint-Onésime, à celle de l'Islet-aux-Coudreaux, diocèse de Chicoutimi.

M. Pérusse, L., du vicariat de Saint-Jean Deschaillons, à celui de Saint-Philippe de Néry.

M. Pouliot, P. Alfred, du collège de Lévis au vicariat de Sainte-Anne de la Pocatière.

M. Richard, Chs. Ang., ci-devant missionnaire dans l'Orégon, au vicariat de N.-D. de Lévis.

M. Roberge, Ths., du vicariat de Saint-Philippe de Néri à celui de Chicoutimi.

M. Roy, J. Ed., du vicariat du Cap St. Ignace, à celui de Saint-Georges de Beauce.

M. Sax, P. T., se retire de la cure de Saint-Romuald à cause de mauvais état de sa santé.

M. Soucy, J. O., actuellement curé de Sainte-Anne des Monts, diocèse de Rimonski, reviendra prochainement exercer le saint-ministère dans l'archidiocèse de Québec auquel il appartient.

MM. O. E., Mathieu, F. X. Bélanger et Ed. Pagé, prêtres de la dernière ordination, sont employés au Séminaire de Québec.

La cure et le pèlerinage de Sainte-Anne de Beaupré sont confiés aux Révérends Pères Rédemptoristes.

C. A. COLLET, ptra., secrétaire.

Archevêque de Québec, 24 septembre 1878.

— La Rivière-Janne continue ses ravages à la Nouvelle-Orléans; elle porte la désolation à la Louisiane, le Missouri, le Mississippi, le Kentucky et la Tennessee. Les populations désertent ces villes pour échapper à ce terrible fléau; les vivants, qui restent par dévouement ne peuvent suffire à enterrer les morts, et succombent pour la plupart à leur tour. Cette crise terrible paraît atteint son apogée, et on espère de jour en jour une diminution de décès.

Le *Courrier des États-Unis* après avoir tracé le tableau émouvant des ravages causés par l'épidémie, met en relief la conduite admirable des Révérends Sœurs de St. Vincent de Paul qui sont toutes à secourir les malades et à ensevelir les

morts. Voici ce que rapporte dans le *Courrier des États-Unis*, un témoin oculaire :

"Je dois mentionner ici l'héroïsme des sœurs de charité; leurs soins sont infatigables, leur douceur n'est jamais troublée par les nuits passées sans sommeil et l'attention constante qu'elles apportent aux demandes des malades et aux prières des agonisants. J'ai vu les mêmes sœurs continuant jour et nuit leur œuvre. Elles portent les remèdes sur elles, et ne se contentant pas de soigner les malades, elles désinfectent les maisons. J'ai vu également plusieurs ecclésiastiques donnant des preuves du même dévouement, et l'un d'eux n'a pas quitté ses vêtements pendant trois jours."

La société de St. Vincent de Paul de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant notifié les autorités ecclésiastiques qu'elle se trouve complètement incapable de répondre aux demandes croissantes de sœurs qui sont tout à fait en disproportion avec ses œuvres habituelles de charité, par suite de la détresse causée par l'épidémie régnante, à la suggestion du Très Rév. G. Rouxel, vicaire-général de l'archidiocèse, il a été ordonné une Association Catholique de secours dont le but est de collecter des fonds pour soutenir le trop grand nombre de veuves et d'orphelins, sans distinction de croyance ou de couleur, que ce terrible fléau a laissés sans soutiens et qui retomberaient à la charge d'une ville déjà trop appauvrie et d'ailes déjà trop encombrées.

La nouvelle association fait en conséquence un chaleureux appel à leurs Grands Seigneurs les archevêques et évêques, au Rév. clergé, à toutes les organisations, à tous les catholiques individuellement, ainsi qu'à toutes les personnes charitablement disposées à venir en aide à son œuvre secourable; de telle sorte que l'Association soit à même de porter secours, toutes les fois et aussitôt qu'il en sera besoin, aux nombreux indigents dont l'approche de l'hiver va redoubler les souffrances et la détresse.

Toutes les contributions seront reçues avec la plus grande reconnaissance et la réception en sera accusée publiquement.

Elle doivent être adressées au Très Rév. G. A. Rouxel, président et vicaire général de l'archidiocèse de la Nouvelle-Orléans, ou à chacun des Membres dont les noms suivent :

COMITÉ EXÉCUTIF.

H. J. Lawlor,	J. B. Lafitte,	Thos. Layton,
E. Conery, S.,	Jna. T. Moore,	C. E. Girardey,
Jno. I. Gibbons,	Emile Cardier,	T Fitzwilliams,
W. B. Schmidt,	Nich. Burko,	Jaa. J. Tardeton,
E. D. White,	Er. Miltenberger,	W. B. Lancaster,
O. de Armas,	Harry Grobel,	C. Spörl,
Th. Prudhomme,	A. Robert,	W. H. Byrnes,
G. Collignon.		

La presse, en donnant de la publicité à cet appel, accomplira un acte véritable de charité, et aidera éclatamment l'association à atteindre le but qu'elle poursuit.

— Depuis quelques semaines, les sociétés d'agriculture, tour à tour, ont convié leurs membres aux expositions agricoles et industrielles. Les rapports concernant ces expositions, publiés par les journaux, nous apprennent que dans le plus grand nombre de ces exhibitions on a obtenu le plus grand succès.

C'est un progrès que nous nous plaignons de constater. Les cultivateurs ont raison de s'occuper un peu de leurs affaires, et ils seront toujours les plus forts lorsqu'ils voudront s'entendre et resserrer les liens qui doivent exister entre des hommes exerçant une même profession. Ces réunions de cultivateurs, une fois dans l'année, rompent les esprits paresseux, excitent les

intéressés, stimulent les intelligences, produisent des termes de comparaison pour les objets exposés, et forment ainsi un ensemble, un foyer de lumières qui rayonnent sur tous les points. On ne saurait donc trop applaudir à l'organisation de nos sociétés d'agriculture, et on ne saurait accorder trop d'éloges à ceux qui mettent tout en œuvre pour les faire réussir et atteindre le but pour lequel elles ont été établies dans chaque comté de la Province de Québec.

Les cultivateurs semblent donc s'être réveillés un peu, et nous devons former des vœux pour que ce résultat soit de longue durée. Les habitants des campagnes trouveront toujours un grand intérêt à s'occuper sérieusement de leurs affaires; l'apathie, la nonchalance, sont incontestablement la négation du progrès. De grâce, ayons l'initiative parmi les cultivateurs, ne craignons pas de déboursier quelques chaînes pour appartenir à une société d'agriculture, l'argent que nous déboursions ainsi formerait plus tard un gros capital; n'attendons pas tout de nos gouvernants et profitons de l'appui qu'ils nous accordent en mettant à profit les octrois votés par notre Parlement dans le but d'améliorer l'agriculture.

Pour notre part, nous aurions désiré assister à toutes ces expositions agricoles, et cela pour notre propre enseignement et nous faire l'écho des succès obtenus par les différentes sociétés d'agriculture; mais le temps et les moyens ne nous le permettent pas.

Nous voyons avec plaisir que la presse canadienne publie toujours avec empressement les compte-rendus de ces expositions lorsqu'on veut bien les leur communiquer, et les font suivre de remarques et de conseils qui sont tout à l'avantage des cultivateurs.

Nous croyons nécessaires de publier ici les remarques que faisait, il y a quelques jours, M. l'écrivain du *Canadien*, à la suite d'un compte-rendu de l'exposition de la société d'agriculture du comté de Lévis, et qui entrent entièrement dans nos vues.

Voici ce que nous lisons dans le *Canadien* du 26 septembre dernier :

"Nous ne saurions terminer ce compte-rendu sans exprimer un regret qui est partagé par le plus grand nombre des cultivateurs du comté de Lévis, c'est que ces expositions agricoles n'atteignent pas précisément le but pour lequel elles sont faites. L'empressement chez la population fait défaut. Ceci est dû au moins en grande partie au peu ou manque d'annonces suffisantes qui sont faites pour faire connaître l'époque et le lieu où sont tenues ces expositions. C'est à peine si ceux qui sont directement intéressés en prennent connaissance ou s'en occupent. Si le public était instamment invité il se ferait un plaisir de s'y porter en foule et de témoigner par sa présence de l'intérêt qu'il attache à ces concours. A Lévis on ne peut nier qu'il y a des éléments pour faire de ces expositions agricoles une démonstration même considérable. La presse, nous n'en doutons pas, se ferait un devoir de donner toute la publicité possible à tout ce qui se rapporte à ces concours. Quant à nous, nous n'avons pas, croyons-nous, négligé de travailler dans l'intérêt de la classe agricole. Les colonnes du *Canadien* sont toujours ouvertes à tout ce qui peut contribuer au progrès de l'agriculture, et nous serons toujours heureux de donner notre concours.

"Les remarques qui précèdent ne s'appliquent pas seulement au comté de Lévis en particulier. Elles s'adressent aussi à plusieurs comtés dans ce district où les mêmes observations peuvent être faites.

"Nous n'avons nullement l'attention de faire aucun reproche à messieurs les officiers de la société d'agriculture du comté de

Lévis. Nous signalons seulement une lacune que nous croyons très-judiciable au succès des expositions agricoles pour lesquelles ces messieurs s'imposent beaucoup de fatigues et de sacrifices de temps. Pour les services qu'ils rendent ils sont dignes d'éloges et certes nous sommes les premiers à reconnaître leur mérite et leur faire les louanges auxquelles ils ont droit.

"Il serait de beaucoup préférable, en vue du succès des expositions agricoles de comté, qu'elles seraient discontinuées et qu'à leur place l'on ferait des expositions régionales, comprenant plusieurs comtés voisins, comme cela se pratique aux États-Unis.

"On comprend que le champ serait plus vaste et offrirait par conséquent plus d'avantages à ceux qui prennent part à ces concours. Il y a tout lieu de croire que l'on réussirait mieux à atteindre le but pour lequel des sommes relativement considérables sont dépensées sans avoir le résultat auquel on a droit de s'attendre.

"On nous informe que le Bureau de Direction de la Société d'Agriculture du comté de Lévis, a pris, il y a quelque temps, l'initiative d'une démarche dans le but de réaliser le projet dont nous venons de parler. Malheureusement, ces démarches n'ont pas réussi et l'idée a dû être temporairement, du moins nous l'espérons, abandonnée. Il serait très-désirable qu'une entente aurait lieu pour tenir une exposition dans laquelle figureraient les comtés de Lévis, Bellechasse, Dorchester et Beauport.

"Ces comtés sont réunis par des voies de communication rapides et faciles et la réalisation d'un projet de ce genre ne présente pas, suivant nous, des difficultés bien considérables à vaincre. De la bonne volonté, de l'entente et un ferme appui de la part de tous, suffiraient pour mener à bonne fin une telle entreprise. L'argent que l'on dépense tous les ans pour les expositions agricoles de comté pourrait être employé pour un grand concours et les résultats que l'on obtiendrait compareraient amplement le surcroît de déboursés que cela pourrait entraîner si toutefois les dépenses devaient être plus élevées, chose que nous hésitons à croire pour le moment."

CAUSERIE AGRICOLE

Soins à donner au cheval employé au travail des champs.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE CHEVAL.

Réduit à l'état de domesticité depuis les temps les plus reculés, le cheval fut le compagnon de l'homme dans ses guerres, dans ses plaisirs comme dans ses travaux.

Sa nourriture habituelle est l'herbe en pâture, par la domesticité on l'a habitué à une nourriture sèche et plus ou moins hauffante.

D'après sa force et la race à laquelle il appartient, il peut avoir différentes destinations; le besoin des localités et les transactions commerciales que l'éleveur de chevaux veut opérer doivent guider le cultivateur sur le choix à faire de la race de chevaux qu'il doit se procurer pour l'élevage.

Le cheval de race commune à formes massives, est employé pour les travaux des champs et ceux de l'industrie. Le cheval de race commune, à formes plus dégagées, plus légères, au service de charretiers, et parfois même à la selle.

Le cheval d'origine, ayant plus ou moins de sang anglais ou oriental, peut servir pour le luxe, soit comme cheval de carrosse ou de course.

Le cheval a l'intelligence très-développée, aussi est-il susceptible de grande éducation, et est-il très sensible aux bons et aux mauvais procédés avo lesquels on le traite. Qui d'entre les cultivateurs n'a pas été à même de voir dans certains cirques les difficultés que l'on peut apprendre au cheval, avec de la patience et de bons procédés ?

Qui n'a pas lu dans les journaux ou les livres ou entendu dire que certains chevaux maltraités et brutalisés constamment par celui qui en avait le soin, ont pris ce dernier en aversion, en haine, s'en sont vengé à l'occasion, en lui donnant un coup de dent ou en lui lançant une roade !

Qui n'a pas observé la reconnaissance que témoigne le cheval pour celui qui le soigne en lui prodiguant des caresses ou en lui donnant des douceurs.

On a vu dans certains chemins difficiles, dans une côte par exemple, le cheval employer ses forces outre mesure pour entraîner une lourde charge, y étant excité par les caresses et par les excitations bienveillantes de son conducteur, et refuser de faire tout effort de traction, lorsque, au contraire, il y est brutalement excité par un conducteur qui le maltraite ou le châtie mal à propos.

Il est donc du devoir des cultivateurs de faire en sorte que leurs enfants, ou tous ceux qui sont à leur service, ne maltraitent pas les chevaux, même tous les animaux en général, car il est à remarquer que le cœur assez dur, surtout pour maltraiter un animal qui est toujours prêt à lui rendre service, n'est pas loin d'être tout disposé de maltraiter son semblable à l'occasion. C'est donc un point sur lequel les cultivateurs doivent tout particulièrement appuyer, et y mettre la plus grande surveillance.

DES SOINS A DONNER AUX CHEVAUX.

Pour prendre leur repos, les chevaux doivent être logés dans des étables convenablement construites, d'après certaines règles que nous aurons à indiquer dans une prochaine causerie.

Le repos, de même que la nourriture sont deux conditions indispensables à la conservation de la santé des chevaux. Pendant le repos, le cheval doit être placé sur une bonne litière. Pour que le repos soit suffisant, il faut qu'il puisse durer autant de temps au moins, que celui du travail.

Si le repos passager est nécessaire, surtout après un travail fatigant, pour délasser l'animal, le repos trop longtemps prolongé est nuisible à la santé. Sous son influence les fonctions digestives s'exécutent mal, le sang circule plus lentement, et des infiltrations peuvent se produire dans les parties inférieures du corps, et notamment dans les membres. De même, la privation du repos, ou l'exercice exagéré engendrent le dégoût des aliments, l'épuisement, et souvent des maladies caractérisées par une altération du sang, la morve et le farcin. C'est ce qui s'observe parfois, dans certains établissements industriels, où les chevaux sont soumis à un dur travail et à recevoir la distribution de leur nourriture d'une manière irrégulière, où pour ainsi dire les chevaux n'ont pas le temps de digérer leur ration avant que de recommencer leur travail.

Un travail passager, alterné avec le repos est nécessaire aux chevaux pour l'entretien de la santé. Aussi, pendant la saison où ils ne travaillent pas, est-il nécessaire de les faire promener,

au moins, de temps à autre pendant un certain temps, pour éviter les inconvénients résultant d'un trop long repos. La promenade que l'on fait faire aux chevaux dans le but de conserver leur santé doit se faire autant que possible, surtout en été, à la fraîcheur du matin et du soir.

Pour prendre leur repos, les chevaux se couchent généralement sur la litière. Par exception, quelques-uns reposent debout. Ceux qui reposent constamment debout sont très vite ruinés dans les membres.

Un point d'une grande importance pour l'entretien de la santé du cheval, c'est la distribution régulière de sa nourriture. Il est nécessaire d'observer des heures pour distribuer les aliments et de régler le travail de manière que le cheval vienne toujours à l'écurie pour prendre ses repas aux heures habituelles.

Le matin on doit nourrir les chevaux de bonne heure ; celui qui en a le soin doit se lever assez tôt afin que ses chevaux puissent avoir mangé et être pansés au moins depuis une heure, avant de partir pour les travaux des champs ou le voyage. On commencera par leur faire manger une bonne poignée de foin bien secoué, pour qu'il n'y reste plus de poussière, puis on fera boire.

Après la boisson on distribuera l'avoine bien vannée, et on leur jettera au râtelier le restant de leur ration de foin ou une botte de paille de blé.

Avant de donner l'avoine, il faut aussi prendre soin de bien nettoyer le fond de la crèche, afin que le grain ne s'y trouve pas mêlé avec la poussière et les résidus des fourrages qui ont passé par le râtelier.

Si le cheval mastique mal son avoine ou mange trop vite, on peut y ajouter une petite quantité de paille hachée pour le forcer à manger plus lentement et à mieux broyer le grain.

Il n'est pas possible d'indiquer exactement la ration de foin et d'avoine que l'on doit distribuer à chaque repas ; elle doit varier d'après la corpulence et le genre de travail auquel les chevaux sont soumis. Nous dirons pourtant que les chevaux de petite stature doivent recevoir au moins six livres d'avoine par jour, et ceux de forte taille jusqu'à 12, 14, 16 et même 20 livres d'avoine, d'après la force du travail.

Un cheval de taille moyenne peut recevoir au moins huit à dix livres de paille quand les travaux sont légers, et lorsqu'ils sont fatigants on ne leur donne presque pas de paille, on la remplace par le foin et l'avoine. Nous ne conseillerons pas de donner trop de foin aux chevaux qui ne sont pas soumis à des travaux trop fatigants, une ration de sept à huit livres est bien suffisante. Au plus fort du travail, surtout pendant les années où les récoltes sont abondantes, on donne aux chevaux autant de foin qu'ils veulent en manger, particulièrement quand ils n'ont pas trop de temps à passer à l'écurie. Chez ceux qui ne travaillent pas on peut remplacer le foin qu'on donne après l'avoine par de bonne paille de blé ou autre.

Quand les chevaux restent à l'écurie, vers le milieu de la matinée on leur donne de la paille à tirer au râtelier. Il est toujours bon de faire passer la paille qui doit servir de litière par le râtelier, afin que les chevaux puissent s'y amuser à manger ce qu'il y a de meilleur et perdent aussi l'occasion de contracter de mauvaises habitudes en restant dans l'inaction. Le jeune cheval surtout, qui est obligé de rester pendant plusieurs jours à l'écurie sans être exercé, s'impatiente, mord dans la crèche,

ratelier et les murailles, et souvent contracte l'habitude de tiquer.

Vers midi on donne le second repas principal, distribué comme celui du matin. D'abord on donnera un peu de foin, puis on fera boire; après cela on donnera l'avoine, suivie du restant de la ration de foin ou de paille.

Vers trois heures, ou la moitié de l'après-dîner on distribuera encore de la paille. Dans certaines fermes on donne souvent vers le milieu de la matinée, ou de l'après-midi de la menue paille contenant des épis, rassemblés dans la grange pendant que l'on bat le grain en hiver. On doit veiller à ce que ces bottes de ramassis de grange ne contiennent pas trop de poussière, qui, en s'introduisant dans les yeux des chevaux et dans la gorge, peuvent provoquer des inflammations des yeux et la toux. Le soir on donnera le troisième repas principal, distribué comme les précédents.

Avant de se coucher, celui qui soigne les chevaux doit avoir soin de leur donner une ration de paille pour la nuit.

Quand les chevaux passent du repos au travail, ou d'un travail léger à un travail plus fatigant, on doit augmenter la ration de foin ou d'avoine quelques jours d'avance, afin que les chevaux soient déjà un peu en force au moment de l'exécuter.

L'habitude qu'ont quelques éleveurs de faire donner à leurs chevaux, un jour par semaine, au repos du soir, un barbotage de son, pendant la période où ils ne travaillent pas, a été trouvée très-utile; suivant eux, cela rafraîchit les chevaux, et prévient souvent un état d'irritation.

L'eau que l'on fait boire aux chevaux doit être fraîche, limpide, sans odeur ni saveur désagréable. On ne fera jamais boire aux chevaux une eau croupissante, ou contenant des matières animales en décomposition. Les seaux dans lesquels on donnera à boire seront toujours propres de crainte de dégoûter les chevaux.

Dans certaines fermes on fait boire les chevaux à l'écurie, dans d'autres on les laisse sortir pour les faire boire à une auge commune ou un étang. Pendant l'hiver il peut résulter des inconvénients de laisser sortir les chevaux pour aller boire. Ainsi, s'il y a beaucoup de chevaux réunis dans une écurie et qu'une température très-élevée règne dans celle-ci, il peut arriver que les chevaux en passant brusquement du chaud au froid gagnent des refroidissements, des catarrhes, des maladies de poitrine.

Certains chevaux doivent être rationnés quant à la boisson, ce sont ceux qui ont habituellement les excréments liquides, ou se vident comme on dit vulgairement. La soif chez eux est ordinairement grande, ils ingèrent chez eux de fortes quantités d'eau, et, plus ils boivent, plus le mal est grand. On doit les rationner et les laisser boire modérément à l'écurie.

S'il arrivait que l'eau que l'on puise dans les puits de l'habitation fut trop froide et vint à y causer fréquemment des coliques chez les chevaux, comme on a pu quelquefois l'observer, il serait bon de la faire puiser quelques heures avant de la laisser boire, et de la verser dans des barils ou cuves placées dans l'écurie afin de lui faire perdre cette basse température.

La paille de bonne qualité doit avoir une couleur jaune dorée, brillante, avoir une odeur agréable, un goût doux et sucré.

On doit éviter de faire manger au cheval de la paille avariée, moisie ou rouillée, dernière altération qui se reconnaît à de petites taches formées par une poussière rouge ou jaunâtre que

l'on remarque sur les feuilles et sur les tiges, et qui cause souvent à celui qui en fait usage des inflammations intestinales, et des coliques violentes, souvent mortelles.

Dans les cas où il serait impossible de se procurer de la paille non avariée, à cause de certaines influences générales inhérentes à l'année, il faudrait qu'elle soit bien battue, secouée et arrosée avec de l'eau tenant en dissolution une bonne dose de sel de cuisine. On fera la même chose pour les foin avariés; après les avoir aspergés d'une solution d'eau salée, on peut les faire sécher au soleil.

La dose de sel à employer peut être de une livre dissous dans cinq seaux d'eau pour cent livres de foin ou de paille.

Le foin destiné à nourrir les chevaux doit être composé d'une herbe fine, bien récoltée, dans un endroit sec et élevé, avant la complète maturité de la graine, d'une couleur verdâtre, d'une odeur agréable, aromatique, d'un goût sucré.

Le foin grossier, à tiges épaisses et feuilles larges, contenant des joncs, récolté dans des prairies basses et marécageuses, est souvent acide et peu nutritif.

Quand on doit se servir, pour la nourriture des chevaux, des foin de différentes qualités, il est convenable de donner pendant l'hiver ou pendant la période où les chevaux ne travaillent pas, le foin de même qualité qu'ils refuseraient au plus fort du travail après avoir été habitués à manger du bon foin.

Le foin cassant est toujours de mauvaise qualité, il est sans odeur, plus pâle que le bon foin et se brise facilement. Il provient de plantes fauchées trop tard, ou bien il a été fané après des pluies fréquentes ou des rosées abondantes.

Le foin peut être moisi, rouillé ou vase; on remédie à ces altérations en le traitant comme la paille. Le plus sûr moyen d'éviter des accidents est de rejeter entièrement le foin ayant subi à un haut degré de telles altérations.

(A suivre.)

Exposition agricole de la Société d'agriculture du comté de Portneuf.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'exposition agricole et industrielle de cette société a été un véritable succès. Pour tous les cultivateurs de ce comté, le 25 septembre dernier, jour de l'exposition, était une agréable fête agricole, et chacun s'était donné rendez-vous au Cap Santé, pour y être témoin des succès que l'on obtient en agriculture, dans ce grand comté. Nous sommes d'autant plus fier de nous faire l'écho de ce succès que dans chacun des membres de cette société d'agriculture nous comptons un abonné à la *Gazette des Campagnes*. Dans notre prochain numéro, nous publierons les noms des heureux compétiteurs.

Voici ce que rapporte M. l'écrivain du *Courrier du Canada*, à l'occasion de cette exposition agricole et industrielle :

"Mercredi de cette semaine s'est tenue, au Cap Santé, comté de Portneuf, la plus belle exposition qui se soit vue depuis longtemps. Cette exposition se distinguait surtout par la variété des objets exhibés et l'ensemble savant, symétrique, avec lequel ils étaient disposés.

"Aussi faut voir l'aspect féerique que présentait le Cap Santé, le mouvement qui y régnait et les joyeux propos qui n'y tenaient.

« Venu de toutes les paroisses du comté, les cultivateurs ne couraient à l'exposition, ayant reculé pour la circonstance à un plus heureux habit. Grand nombre de dames et de jeunes filles étaient avais préférées, rehaussant par la fraîcheur de leurs toilettes l'éclat de la fête.

« Mais il est temps de dire quels sont ceux à qui revient la plus large et la plus légitime part d'éloges pour le succès si complet et si brillant de cette exposition. D'abord mentionnons M. le président de l'Exposition, P. X. Frenette, écuyer, qui s'est dévoué corps et âme aux préparatifs de cette fête. On sait ce qu'il en coûte de peines et de dépenses pour organiser la moindre démonstration, à plus forte raison quand il s'agit d'une exposition, où doit figurer tout un comté. M. Frenette infatigable n'a rien épargné, et il doit être fier aujourd'hui du beau résultat qui a couronné son travail gigantesque.

Liste des directeurs de la société d'agriculteurs du comté de Portneuf :

« Président, F. X. Frenette, éc. ; Vice-président, Alexis Cayer, éc. ; Sec.-Trésorier, A. D. Hamelin, éc.

« DIRECTEURS.—Norbert Beaudry, Sifroid Leclerc, Fra. Morissette, Adolphe Grandbois, Eustache Germain, Nérée Sauvageau, Hébert Pagé, Augustin Bussières, Louis Jobin, Ildre Frenette, Alfred Denis, Honoré Proteau, Edouard Plamondon, écuyers.

« De nombreux prix ont été décernés aux heureux exposants. Bref, l'exposition du comté de Portneuf de 1876 a été l'une des plus marquantes jusqu'à ce jour, et a mis au jour une fois de plus les connaissances approfondies de ses habitants dans l'art de l'agriculture et l'élevage des bestiaux. Elle accuse un vrai progrès et est un puissant encouragement pour l'avenir et un bel exemple pour les autres comtés de la Province.

L'aménagement des forêts.

(Suite)

INCENDIIS CAUSÉS PAR LES DÉFRICHEURS.

« La pratique très-générale, qui consiste à avoir recours au feu pour défricher la terre occasionne de fréquents incendies de forêts. A la vérité, c'est une pratique nécessaire ; mais le feu devrait être notre serviteur et sous notre puissance absolue ; non notre maître.

« J'ai expérimenté qu'on peut défricher un terrain boisé presque sans aucun risque d'incendie, et le mettre en état de recevoir plus tôt la semence, si, au lieu de suivre le procédé de brûlage tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, on a soin de brûler, au moment même de l'écariage, les troussailles, et les branches, têtes et feuilles des arbres. Allumez d'abord un bon feu clair dans une place bien dégagée et sûre, puis jetez-y ces matières au fur et à mesure que la hache fait son œuvre. Les enfants pour ce travail sont d'excellents aides ; ils portent le bois, et y prennent plaisir. Une fois que le foyer est enflammé, tout brûle également, jusqu'au bois vert qui dégoutte de sève, et aux feuilles vertes, non-seulement celles des arbres résineux, mais les feuilles des essences dures. Au premier contact de la flamme toutes les feuilles vertes qui couvrent les branches, prennent feu simultanément en jetant une leur soudaine et en crépitant comme si elles avaient été plongées dans de l'huile.

« J'ai fréquemment employé ce procédé, souvent par un temps humide. Il nous a été très utile, tout de suite de cette masse de matières inflammables et légers qui sont le plus redoutable élément de propagation du feu dans la forêt ; les grosses branches et les troncs d'arbres, si l'on veut les brûler (ce qu'on ne devrait pas faire), présentent peu de danger pendant leur combustion. Quand le défricheur, dans son travail d'abatage, s'est trop

éloigné de son premier feu, qu'il en allume un second sur un point à sa portée et qu'il laisse l'autre se consumer, etc. telendra. Il est remarquable qu'il la combustion s'opère généralement jusqu'au sol ; elle est plus complète, que lorsqu'on fait brûler les arbres en piles après les avoir laissés sécher durant une année entière.

« Ce procédé permet de se préserver mieux des incendies, et ce n'est pas le seul avantage qu'il offre. Comparé à la pratique actuelle, il n'exige point, à tout prendre, plus de travail. Le défricheur a peut-être plus de pain à faire, car un seul feu, s'il est fréquemment allumé, dévore en quelques heures autant de matière qu'il en entrerait dans deux douzaines de bûchers de moyenne grosseur ; mais aussi quel avantage de débayer tout de suite le terrain de cette masse d'inflammable débris qui autrement l'auraient encombré jusqu'à l'année suivante ! Et puis, qu'il s'agit d'allumer la saison ne serait pas trop précaution ; pour que le brûlage pût se faire ? ou bien si une sécheresse excessive n'exposerait pas le colon au risque d'incendier sa propre habitation et tout le pays environnant ?

« En suivant la pratique actuelle, on n'est pas toujours le maître, en effet, d'employer le feu à son gré ; il faut attendre, pour que l'opération réussisse, un temps sec, et incendier à la fois vingt, trente, quarante amas d'arbres abattus. Le vent vient-il à s'élever subitement—et l'intensité de tant de foyers, dans le jour même le plus calme, provoque souvent de grands mouvements d'air—à l'instant les flammes attirées courent, atteignent les arbres à l'extrémité de l'abattis, et voilà la forêt en feu !

« Après avoir indiqué au défricheur un moyen sûr pour l'emploi du feu dans la forêt, je crois devoir maintenant suggérer une mesure au Gouvernement ; c'est, autant que possible, de s'ouvrir à la colonisation que les terres à bois francs. Et généralement, je cite ici les paroles de M. Allan Gillmor répondant à certaines questions d'un comité de la Chambre d'Assemblée de Québec—ces terres sont beaucoup plus fertiles, que celles où le pain domine, et plus faciles à défricher ; en outre, le colon, s'il le veut, en obtenir un premier rendement très profitable en inclinant le bois et en faisant de l'acauli mat (ce qu'on n'obtient pas par le brûlage du pin).

« Il faut aussi remarquer que, dans le défrichement des bois francs, les chances d'incendies sont infiniment moindres ; et à cet égard, des observations fort étendues m'ont convaincu que le feu se propage mal dans un milieu d'essences feuillues ; tandis qu'il en est tout autrement, si la forêt est de pins.

« Que les forêts d'essences dures soient par elle-même, à nos yeux, exposées à l'incendie que celles de conifères, cela est avéré par les hommes pratiques, comme en té noigins entre autres se fit remarquer. Dans le H. novv., où la science s'est avancée, on a pu se rendre compte de la perfection que dans le reste de l'Allemagne, aux endroits où les chemins de fer traversent des sapinières ; où il s'est créé des usines à vapeur, de locomotives, on n'obtient pas par le brûlage du pin accumulées sur le sol, aux bûchers desséchés et aux autres plantes plus petites, on se préserve de ce danger en établissant, le long de la voie, des zones de défense plantées d'essences feuillues, telles que le merisier, le chêne, etc.

« Avant de terminer ce chapitre, je recommanderais donc les mesures suivantes :

1o. Examiner du sol des terres qui ne sont pas encore colonisées, en vue de les diviser en terrains cultivables, à livrer à la colonisation, et en terrains impropres à la culture, qui doivent être interdits, pour cette cause à la colonisation, dans l'intérêt des particuliers aussi bien que dans l'intérêt public.

2o. Loi portant accroissement du pouvoir des conseils municipaux, pour leur permettre de contraindre les défricheurs à prévenir par des précautions convenables les incendies de forêts, sous des peines sévères. En même temps que leur pouvoir, il faudrait accroître la responsabilité de ces autorités municipales, afin de les rendre plus vigilantes et de montrer aux particuliers qu'ils doivent se conformer avec plus de soins aux règlements.

3o. Dans les nouveaux établissements trop peu considérables pour former des municipalités, nomination d'agents forestiers qui feraient exécuter les règlements rendus par le gouvernement. Comme la saison durant laquelle se font les feux de

d'échecement n'est pas longue, qu'elle est souvent abrégée par les pluies, la surveillance serait de courte durée.

La province de Québec a donné l'exemple à toutes les autres provinces canadiennes, même aux États-Unis, (voir le dernier rapport du secrétaire de l'intérieur, en adoptant une loi pour la protection des forêts publiques contre les incendies (34 Vict. 1870, ch. 19). Cette loi contient diverses dispositions qui auraient d'excellents effets si elles étaient appliquées; seulement sa mise en action exigerait une dépense supérieure à celle que la Province a été jusqu'à présent disposée à faire, dépense qui ne serait pas excessive cependant, eu égard à l'importance des intérêts dont il s'agit. — H. G. Joly.

(A suivre.)

Maladie et pourriture des pommes de terre.

Jusqu'au mois de juillet les pommes de terre étaient d'une bonne venue, mais à la fin d'août, à Ste. Anne et dans les paroisses environnantes, les tiges et les feuilles, dans un grand nombre de champs, étaient grillées et entièrement sèches, et la récolte des patates sera pour ainsi dire nulle.

Le même cas s'est fait sentir dans plusieurs départements en France où la récolte des patates sera insignifiante cette année. On attribue ce à cause à ce que la pomme de terre porte avec elle le germe de cette maladie: *Peronospora infestans*, champignon entophyte qui vit dans les profondeurs du tissu de cette plante. Il pourrait se faire que ces tiges la même maladie qui altère nos pommes de terre; dans ce cas on devrait brûler sur place les fanes, et qu'elles sont suffisamment sèches, et répandre leurs cendres sur le sol, ce sera une précaution d'ubiquité utile, car elle rendra au terrain des substances minérales indispensables à sa fécondité, et détruira en très grande partie les propagules de la maladie dont serait atteinte la pomme de terre. L'expérience a pleinement justifié cette excellente pratique.

D'un autre côté, on nous informe que la pourriture a atteint les pommes de terre en plusieurs endroits, de manière à mettre toute la récolte en danger.

Dans ce cas, on doit, sans perte de temps, donner les tubercules aux bestiaux, et plus particulièrement aux porcs, en ayant soin de leur en faire un mélange avec des aliments usuels de bonne nature, car distribués presque exclusivement, ils ont occasionné un dérangement sensible des fonctions digestives; le produit par un cinquième ou un quart seulement dans la ration, et surtout entières, ils ne présentent aucun inconvénient pour la nourriture des porcs.

Dans le but de sauver les récoltes des patates envahies par la pourriture, voici un moyen indiqué dans le dernier numéro de la Gazette des Campagnes de Paris:

"Pour préserver les bonnes pommes de terre et conserver celles qui commencent à se gâter, on a fait ceci avec beaucoup de succès l'an de grâce: On a mis le tout, bonnes et gâtées, avec du sel dans l'eau bouillante; lorsqu'elles étaient cuites on les pilait et on les mettait en pilon comme la pulpe de betterave. Les bestiaux aiment beaucoup cet aliment, et de plus il est très-facile à leur distribuer.

Voici un moyen de conservation des tubercules cuits, indiqué par M. A. Payen, dans son volume intitulé: *Les maladies des pommes de terre, etc.*

"On peut conserver les tubercules de pommes de terre en les faisant cuire à l'eau ou à la vapeur, puis en les foulant couche par couche, avec un pilon ou une bêche, dans des tonneaux défoncés d'un bout; on ajoute un peu de sel, afin de mieux exclure l'air de tous les interstices; puis on recouvre la superficie avec une couche de glaise délayée en pâte assez molle pour qu'elle s'étende de niveau.

"Des vases quelconques en bois, en grès, peuvent également servir à renfermer et conserver cette substance alimentaire ainsi disposée, pourvu que l'on ait bien soin d'exclure l'air de toutes les parties de la masse foulée.

"Dans beaucoup de fermes où l'on a des chaudières destinées à la cuisson des légumes et de certains fourrages, l'opération se fait en général d'une façon assez expéditive pour mettre

à l'abri d'altération profonde et réserver à la nourriture des animaux les tubercules atteints par la maladie.

Le même procédé, en y mettant plus de précautions encore, et d'ailleurs en prenant le soin d'enlever l'épiderme après la cuisson, s'applique aisément à la conservation des pommes de terre destinées à la nourriture de l'homme: on se sert dans ce cas de vases de grès de dimensions proportionnées à la conservation d'une journée dans la ferme. On peut ajouter d'avance la quantité de sel utile à l'alimentation, et recouvrir la surface des pommes de terre, après les avoir bien foulées, avec une couche de beurre ou de graisse fondu; on étend de nouveau ce beurre ou cette graisse après son refroidissement, afin de boucher toutes les fentes et fissures; et on recouvre enfin le vase d'une feuille de papier blanc, afin d'empêcher qu'il ne se refroidisse trop vite.

"On comprend que l'emploi du corps gras (beurre ou graisse comestible) n'occasionne en définitive aucune altération de la pomme de terre, car il sert à la préparation de la masse des pommes de terre qu'il recouvre, dès qu'on entame celle-ci pour la consommation."

Choses et autres.

Causerie agricole: agriculture et colonisation. — Dans le numéro de la Gazette des Campagnes du 26 septembre dernier, nous avons publié une causerie agricole ayant pour titre: *Agriculture et colonisation*. Cette causerie agricole a été publiée dans le National et l'Éclair, et le se il est dit que l'on nous en ait donné à été d'ajouter un X à la fin de l'article. Pourquoi n'avoir pas mis, Gazette des Campagnes à la place de l'X?

La colonisation au Manitoba. — Dans le "Rapport du Ministre d'Agriculture du Canada, année 1877, que nous venons de recevoir par l'entremise de l'Hon. M. C. A. P. Pelletier, ministre de l'Agriculture de la Puissance du Canada, nous lisons ce qui suit, au sujet de la colonisation au Manitoba:

"... Au Manitoba, les colonies de Canadiens rapatriés ont reçu de considérables adjonctions. Pendant l'année 1877, 663 immigrants de cette catégorie s'y sont fait inscrire. Les colonies de la Nouvelle-Angleterre (contre 861 en 1876), sous la direction de M. Charles Lalime, agent spécial. M. Féu, agent à Dufferin, signale l'arrivée à différentes époques de nombreuses troupes de Canadiens venant des États occidentaux. Le chiffre total de ces immigrants, en 1877, a été de 836 personnes. La société de la colonisation du Manitoba a rendu de très-utiles services en facilitant leur placement et leur installation dès leur arrivée; on raporte qu'ils réussissent bien dans l'exploitation de leurs terres. Selon toute apparence, les centres formés par eux vont rapidement s'étendre, au grand avantage de la province de Manitoba.

Cultures de la betterave à sucre et de sa fabrication. — Dans le "Rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation," qui vient d'être imprimé, et que nous devons à l'obligeance de l'Hon. M. Pelletier, nous lisons ce qui suit quant à la culture de la betterave à sucre dans la Province de Québec:

"Le comité a examiné M. Edouard A. Barnard, directeur du Bureau de l'agriculture de la Province de Québec, au sujet de la betterave à sucre et de sa fabrication. Les faits prouvés démontrent, hors de tout doute, que le sol et le climat des diverses provinces du Canada sont spécialement propres à la culture de la betterave à sucre, riche en matière saccharine; et malgré les efforts infructueux faits aux États-Unis pour favoriser du sucre de betterave, ces avantages doivent engager à essayer de développer au Canada une industrie si importante. Il est bon de se rappeler les succès nombreux qui furent faits pendant un long temps en Europe avant que le sucre fut bien connu. Cette industrie sera une source de richesse pour le Canada. — Le comité est donc d'opinion que cette industrie méritait et en est par suite digne de tout l'encouragement que le Parlement Fédéral peut lui accorder."

Il serait à désirer que ce rapport de M. E. A. Barnard fut imprimé séparément et distribué parmi les directeurs de nos sociétés d'agriculture afin de les inviter à étudier sérieusement cette

question et à prendre une part active dans ce mouvement en amenant par là les cultivateurs à coopérer à l'établissement de fabriques de sucre de betteraves qui seraient pour eux une nouvelle source de richesse.

Avantages de l'emploi d'un coupe-racine.—Un cultivateur du Du Quoin, de l'Illinois, écrit à l'*American Agriculturist* qu'en 1871 il était propriétaire d'une terre de 30 arpents, 4 vaches et une paire de mulets formaient tout son troupeau; et c'était avec peine qu'il pouvait subvenir à leur nourriture. Dans un but d'économie, il acheta un coupe-racines; par ce moyen, il eut non seulement assez de fourrages, mais il put augmenter le nombre de ses animaux. Conséquemment la quantité d'engrais augmenta et doubla le rendement de ses prairies. Il augmenta à proportion son troupeau, et il possède actuellement 22 têtes de bêtes à cornes et chevaux, sur ses 30 arpents de terre. Il a un coupe-racines d'une plus grande force auquel il a adopté un engin à vapeur. Sa prespérité date de l'époque où il fit usage d'un coupe-racines.—C'est un exemple que l'on peut suivre à bien peu de frais: il suffit d'acheter cet instrument en s'adressant à M. Théophile Aubut de Ste. Flavie de Rimouski, ou à M. Nazaire Tétu, marchand des Trois-Pistoles. Le coupe-racines de MM. Aubut ne coûte que huit piastres. Plus de 200 de ces instruments ont été vendus dans l'espace de trois ans, et ils y ont actuellement de nombreuses demandes.

Exposition agricole et industrielle de la société d'agriculture du comté de Montmagny—L'exposition d'animaux, de produits agricoles et de manufactures domestiques de cette Société, aura lieu à la Ferme-Modèle de St. Thomas (Montmagny) jeudi, le 10e jour d'octobre courant. Nous invitons les cultivateurs des comtés environnants à se rendre à ce concours. Outre l'avantage qu'ils auront de visiter la ferme-modèle de la Société d'agriculture de Montmagny, ils n'auront qu'à y gagner en se rendant compte eux-mêmes des progrès opérés dans le but d'améliorer leur situation au point de vue agricole et industriel.

RECETTES

Moyen pour enlever à l'huile son odeur rance.

Versez une livre d'huile rance sur à peu près trois onces de charbon écaé; on l'y laisse séjourner pendant deux ou trois jours; ensuite on la passe à travers un morceau d'étoffe de laine ou un morceau de toile serrée; on obtient de l'huile privée de son odeur rance et aussi beaucoup plus claire.—On peut aussi enlever l'odeur rance de l'huile, quand elle n'est pas trop prononcée, en en mettant dans une bouteille avec une certaine quantité d'eau et en l'agitant fortement. On répète deux ou trois fois cette opération et on sépare l'huile de l'eau.

Procédé simple pour améliorer le beurre.

Mélez du jus de carotte à la crème destinée à la composition du beurre. Pour cet effet, prenez des carottes saines, lavez-les et laissez-les sécher. Râpez la partie extérieure jusqu'aux fibres intérieures, qui sont moins jaunes et qu'il faut rejeter. On exprime le jus de la râpure et on le bat avec la crème.

Le beurre ainsi préparé prend un goût agréable et conserve sa qualité beaucoup plus longtemps que celui fabriqué par les moyens ordinaires.

LS. A. PROULX,
CHAPELIER ET MANCHONNIER
 No. 2 rue Christie et coin de la rue Couillard,
QUEBEC

Se chargera de la confection de toutes espèces de fourrures, ainsi que tous articles en pelleteries qu'il réparera et auxquels il donnera la forme la plus nouvelle quant à la mode. Il répare aussi les Chapeaux Gris, de Castor, de Satin, Chapeaux de paille, Panama, etc., par un nouveau procédé dont il est le seul dépositaire à Québec.

Ayant été employé dans ce genre d'industrie pendant près de 30 ans dans une des premières maisons de la ville de Québec, il peut se flatter de donner complète satisfaction à ceux qui l'encourageront. Ses prix sont réduits, et les ordres qu'il recevra soit de la ville ou de la campagne seront exécutés sous le plus court délai.

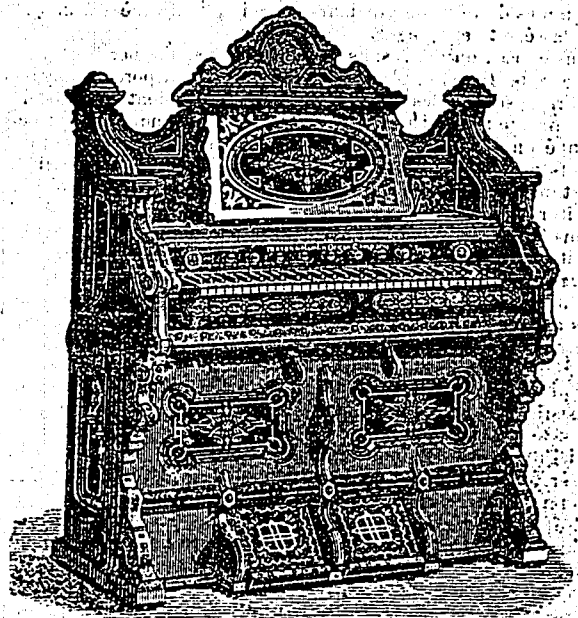
15 août 1878.

A. LAVIGNE

Editeur de Musique et Importateur de PIANOS,

DES CÉLÈBRES MANUFACTURES DE

WHEELOCK,
ROGERS,
 ET DES
ORGUES, HARMONIUMS
BURDETT,
MASON,
HAMLIN.



LOVINGS & BLAKE,

25, rue St. Jean, (Banque d'Épargne) QUEBEC.

N. B.—M. Lavigne fournit les instruments des manufactures ci-dessus mentionnées, ou toute autre manufacture, à des prix très-modérés et à des conditions libérales. Vieux instruments pris en échange comme partie de paiement dans l'achat d'un instrument neuf.—Informations données aux personnes en faisant la demande.